

Texte actuel

ARTICLE 5

En cas d'égalité de points, pour l'accession en division supérieure ou la rétrogradation en division inférieure dans des poules différentes, les critères suivants seront appliqués successivement et dans l'ordre, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- 1) le quotient entre : le nombre de points au classement, divisé par le nombre de matches joués. Pour l'accession, est retenu le club présentant le meilleur quotient
Pour la rétrogradation, le plus faible
- 2) La différence de buts entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés.
- 3) Le nombre de cartons rouges (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons rouges sera retenue)
- 4) Le nombre de cartons jaunes (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons jaunes sera retenue)

Nota : Si deux (2) équipes du même club évoluent au même niveau, seule l'équipe définie équipe 1 peut prétendre à l'accession.

Texte modifié

ARTICLE 5

En cas d'égalité de points, pour l'accession en division supérieure ou la rétrogradation en division **au sein d'une même poule**, les critères suivants seront appliqués successivement et dans l'ordre, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- 1) Le quotient entre : le nombre de points au classement, divisé par le nombre de matches joués. Pour l'accession, est retenu le club présentant le meilleur quotient
Pour la rétrogradation, le plus faible
- 2) **Le goal-average général**, différence de buts entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés sur la totalité des rencontres.
- 3) Le nombre de matchs gagnés entre les équipes concernées
- 4) **Le goal-average particulier**, différence de buts entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés entre les équipes concernées
- 5) La meilleure attaque
- 6) La meilleure défense
- 7) Le nombre de cartons rouges (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons rouges sera retenue)
- 8) Le nombre de cartons jaunes (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons jaunes sera retenue)
- 9) Tirage au sort

Nota : Si deux (2) équipes du même club évoluent au même niveau, seule l'équipe définie équipe 1 peut prétendre à l'accession,

Texte actuel

ARTICLE 5

En cas d'égalité de points, pour l'accession en division supérieure ou la rétrogradation en division inférieure dans des poules différentes, les critères suivants seront appliqués successivement et dans l'ordre, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- 1) le quotient entre : le nombre de points au classement, divisé par le nombre de matches joués. Pour l'accession, est retenu le club présentant le meilleur quotient
Pour la rétrogradation, le plus faible
- 2) La différence de buts entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés.
- 3) Le nombre de cartons rouges (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons rouges sera retenue)
- 4) Le nombre de cartons jaunes (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons jaunes sera retenue)

Nota : Si deux (2) équipes du même club évoluent au même niveau, seule l'équipe définie équipe 1 peut prétendre à l'accession.

Texte modifié

ARTICLE 5

En cas d'équipes positionnées à la même place, pour l'accession en division supérieure ou la rétrogradation en division **dans des poules différentes**, les critères suivants seront appliqués successivement et dans l'ordre, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- 1) Le quotient entre : le nombre de points au classement, divisé par le nombre de matches joués. Pour l'accession, est retenu le club présentant le meilleur quotient
Pour la rétrogradation, le plus faible
- 2) **Le goal-average général**, différence de buts entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés sur la totalité des rencontres.
- 3) La meilleure attaque
- 4) La meilleure défense
- 5) Le nombre de cartons rouges (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons rouges sera retenue)
- 6) Le nombre de cartons jaunes (l'équipe s'étant vue attribuer le plus petit nombre de cartons jaunes sera retenue)
- 7) Tirage au sort

Nota : Si deux (2) équipes du même club évoluent au même niveau, seule l'équipe définie équipe 1 peut prétendre à l'accession.